

Epinal le 26 Janvier 2021

Monsieur le Député,

La loi de financement de la Sécurité sociale pour l’année 2021 a acté la création d’une cinquième branche dédiée à l’autonomie.

Pour la CFDT Retraités, c’est une avancée majeure dans l’accompagnement de l’avancée en âge mais aussi pour les personnes en situation de handicap.

La CFDT Retraités revendique un droit universel d’aide à l’autonomie quel que soit l’âge. Dans le passé, elle a contribué par ses actions et ses propositions aux grandes avancées pour construire progressivement ce nouveau droit, en particulier, pour ce qui concerne les personnes âgées la création de l’allocation personnalisée d’autonomie (APA) et d’autres dispositions qui ont permis d’améliorer leur situation. Une loi plusieurs fois annoncée depuis 2018 constituerait une nouvelle étape qui apparaît aujourd’hui indispensable.

Les déclarations du porte-parole du gouvernement sur un nouveau report du projet de loi nous inquiètent quant à une réelle prise en compte des besoins du secteur dans les prochaines années, surtout que le financement actuellement proposé est encore très largement en deçà des besoins. Nous vous rappelons que le département des Vosges verra sa population des plus de 65 ans augmenter fortement dans les prochaines décennies. Selon l’INSEE, le nombre de séniors vosgiens en situation de perte d’autonomie augmenterait de +18% à l’horizon 2030 et la hausse pourrait se poursuivre pendant une décennie encore, avec une forte augmentation des plus de 80 ans.

Tous les rapports publiés ces dernières années convergent sur la nécessité de répondre à la fois à une évolution indispensable du modèle actuel des Ehpad, donner de vraies perspectives aux organismes du secteur de l’aide et revaloriser les métiers pour les rendre de nouveau attractifs.

Pour notre organisation, il convient en effet d’améliorer la prise en charge globale des personnes vulnérables par une meilleure organisation du système de soins et d’accompagnement. Il faut permettre la diversification des offres, du domicile à l’Ehpad, en imaginant toutes les solutions alternatives.

Dans le même temps, il s’agira de permettre une meilleure prise en charge de la perte d’autonomie en diminuant le reste à charge des familles au travers d’un financement mutualisé et solidaire que nous souhaitons essentiellement public.

Le Parlement a un rôle majeur à jouer. Nous souhaitons connaître vos propositions sur ce dossier et si vous envisagez de demander qu’il fasse partie des domaines traités dès le premier semestre 2021.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour échanger sur ce sujet, en présentiel comme en virtuel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député, à l’expression de notre considération distinguée.

 Alain DOLLE

Secrétaire Général